

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 1 février 2021 à 19 h à la salle Rosa D. Lavoie.

PRÉSENCES :

Sont présents :

Mesdames : Hélène Durette – Katy Nadeau – Mélissa Boucher Caron -
Carmen Massé, mairesse

Messieurs: Guy Thibault – Keven Ouellet Lévesque – Alain Morin

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Josée Beaulieu, adjointe administrative, monsieur Sébastien Bérubé, employé au garage municipal sont aussi présent.es à cette séance.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, madame la mairesse fait l'ouverture de la séance qui débute à 19 h 00.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Ouverture;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre jour;
- 3- Suivi et adoption du procès-verbal du mois de janvier 2021;
- 4- Présentation et adoption des comptes;
- 5- Lecture du courrier;
- 6- Période de questions de 20 h à 20 h 30;
- 7- Voirie municipale :
 - A) Ordinateur garage;
 - B)
 - C)
- 8- Nomination des représentant(e)s aux différents comités municipaux;
- 9- Demande Claveau concassage – autorisation de circuler;
- 10- Augmentation de la petite caisse à 300,00 \$;
- 11- Questions diverses
 - A) Entretien des terrains
 - B) École C-Fier;
 - C) Nouvel employé - garage;
 - D) Eau potable
- 12- Période de questions (15 minutes);
- 13- Levée de l'assemblée

2021 – 013

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et en conservant le sujet « Questions diverses » ouvert.

PROCÈS-VERBAL :

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance du procès-verbal;

2021 – 014

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le procès-verbal du mois de janvier 2021 soit accepté.

COMPTES DU MOIS DE JANVIER 2021 :

Activa Environnement	# 6866	319.82	6012
Agro Envirolab	# 168398	54.04	6013
Air liquide	#72328896,90327,90343	1 234.49	6014
Buanderie RDL	# B-386131	49.44	6015
Mon Bureau.ca	# 72642, 1968987	366.81	6016
Comité de renaissance	# 20201231, 20210120	2 000.00	6017
Conteneurs KRT inc.	# 118494	2 247.76	6018
Distributions Mix B.S.L.G.	# 10720790, 10720791	40.00	6019
Petite Caisse (Denise D.)	# 20210102	572.95	6020
Fonds d'info sur territoire	# 202003842832	5.00	6021
Fournier Machinerie	# 764	1 463.40	6022
Dépanneur Jacques L.	# 107528, 107582	193.51	6023
Groupement Forestier	# 38609	2 276.51	6024
Jacques Larochelle inc.	#64378,80800,81328, 81502	5 036.60	6025
Macpek inc.	# 50297459-00	562.52	6026
Majella vaillancourt	# 106240	304.68	6027
M.R.C. de Témiscouata	#202100010	2 2081.26	6028
Perterbilt Atlantic	# 53175Q	3.72	6029
Plomberie Marcel Thériault	# 10827	180.67	6030

Produits Métalliques A. T.	# 016900	178.21	6031
PG Solutions inc.	#CESA38228,12154, 12294	6 345.59	6032
Servitech inc.	# 39044	363.59	6033
Spécialités Électriques	# 368348	287.26	6034
Surplus Général Tardif inc.	# 257161, 260186	420.80	6035
Techno-Pneu inc.	# 07-IN004233		6036
Bell Canada	Janvier	70.50	AccèsD
Hydro Québec	Éclairage de rues	104.72	AccèsD
École C-Fièr	Ameublement alternatif	20 130.77	
Salaire – employés	Janvier 2021	14 585.90	AccèsD
Conseil – municipal	Janvier 2021	3 145.35	AccèsD
	TOTAL	84 694.19 \$	

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2021, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : _____

ACCEPTATION DES COMPTES :

2021 – 015

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Morin;
 APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que les comptes présentés soient acceptés.

ORDINATEUR - GARAGE

2021 – 016

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
 APPUYÉ par M. Alain Morin;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte la soumission de Multi-Services pour faire l'acquisition d'un nouvel ordinateur reconditionné pour remplacer celui qui est désuet au garage municipal.

**NOMINATION DES REPRÉSENTANT(E)S AUX DIFFÉRENTS COMITÉS
MUNICIPAUX**

ATTENDU que des élu.es du conseil municipal sont nommé(es) pour représenter la municipalité auprès des organismes du milieu de même qu'à titre de responsable de certains dossiers;

ATTENDU que ces nominations n'ont pas pour effet une délégation de pouvoir et que les représentant.es sont toujours tenues de faire rapport (au moins oralement) de leurs activités;

2021 – 017

IL EST PROPOSÉ par Mme. Hélène Durette;

APPUYÉ par M. Guy Thibault;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata désigne, comme représentant(e), les membres du conseil suivants :

RIDT	Keven Lévesque Ouellet
Bibliothèque :	Carmen Massé
Loisirs :	Hélène Durette Mélissa Boucher Caron
Dossier horticulture	Carmen Massé;
Comité entente incendie	Alain Morin Guy Thibault Mélissa Boucher Caron Keven Lévesque Ouellet Katy Nadeau Hélène Durette Carmen Massé Denise Dubé
Voirie municipale	Guy Thibault Alain Morin
Comité de Développement (FDT)	Hélène Durette Mélissa Boucher Caron Katy Nadeau Carmen Massé

Comité de sécurité Publique	Mélissa Boucher Caron Katy Nadeau Sébastien Bérubé Guy Thibault Denise Dubé
Comité école	Keven Lévesque Ouellet
Comité Mada	Hélène Durette
Dossier eau potable	Tous les élus(es)

AUGMENTATION DE LA PETITE CAISSE

2021 – 018

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Morin;
 APPUYÉ par Mme. Katy Nadeau;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que le Conseil Municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte d'augmenter à 300,00 \$ le fond de roulement de la petite caisse de la municipalité.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 15, la mairesse déclare la levée de l'assemblée.

Je, Carmen Massé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Directrice générale

Mairesse